

Choisir
d'entreprendre
autrement

Scic

Société Coopérative d'Intérêt Collectif

*Une entreprise d'utilité sociale
au service du territoire*



Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

Editorial

L'accroissement des besoins en matière de cohésion sociale, d'environnement et de revitalisation des territoires, conjugué à un processus continu de décentralisation et à une multiplication des partenariats publics/privés favorisent l'émergence d'initiatives socio-économiques innovantes.

Dans ce contexte, la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) représente une des réponses les plus prometteuses pour des projets qui concilient efficacité économique et utilité sociale. La Scic permet d'impliquer dans le développement de ces entreprises l'ensemble des « parties prenantes » : initiateurs, salariés, bénéficiaires, collectivités locales, financeurs ; elle présente, de ce point de vue, un intérêt majeur pour ceux qui veulent entreprendre autrement au service des territoires.

Ce document, premier d'une série sur l'entrepreneuriat social, se propose de faire mieux connaître la Scic et de rendre compte de ses réalités au travers de témoignages. Nous espérons qu'il contribuera à susciter de nouveaux projets et pour le moins, qu'il donnera envie d'en savoir plus sur cette forme novatrice d'entreprise sociale.

■ Directeur de publication :
Patrick Gèze

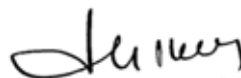
■ Conception et rédaction :
Tarik Ghezali
Christian Valadou
Anne-Sophie Attia
Alix Margado (Inter Réseaux Scic)
Avec la collaboration de la Scop La Péniche

■ Maquette et conception graphique :
Stéphane Prévot

■ Impression :
La Scop Expressions 2

■ Printemps 2006

Merci à toutes les personnes qui par leurs témoignages ou leur regard ont contribué à cette publication.



Hugues Sibille
Président de l'Avisé

Sommaire

1

La Scic : à nouveau contexte, nouvel outil

De nouvelles coopérations
sur les territoires **4**

Un outil innovant soutenu
par de nombreux acteurs **5**

La Scic, une évolution
d'inspiration européenne **5**

Histoire de Scic
Ôkhra, du pigment
dans la culture **6**

2

La Scic : l'essentiel pour comprendre

Une entreprise d'utilité
sociale **7**

Au cœur de la Scic :
le multisociétariat **8**

Entreprendre ensemble
au service d'un territoire **9**

Histoire de Scic
Revi+, environnement
et insertion **10**

3

La Scic : de l'idée au projet

Trois clés
pour bien démarrer **11**

S'informer
et approfondir **12**

Échanger
et rencontrer **13**

Histoire de Scic
Domicoop, des logements
pour tous **14**

La Scic : à nouveau contexte, nouvel outil

Affirmation de l'échelon local, multiplication des partenariats entre acteurs publics et privés, émergence de nouveaux besoins sociaux, culturels et environnementaux : le contexte des territoires évolue. La Scic, comme projet d'entreprise, s'inscrit au carrefour de ces enjeux.

De nouvelles coopérations sur les territoires

Les dynamiques de projet, alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale, se multiplient sur les territoires. Elles impliquent des entrepreneurs, des salariés, des financeurs, des élus, des fonctionnaires territoriaux, des responsables associatifs, des bénévoles, des bénéficiaires...

Cette mobilisation globale induit des coopérations actives et multiples au service d'un intérêt collectif. De nombreux domaines d'activité sont concernés comme les services à la personne, les services aux collectivités et aux entreprises, l'environnement, la culture, l'éducation, le sport, la santé, les transports, l'immobilier, le tourisme ou l'informatique.

Les collectivités locales manifestent un intérêt croissant pour ces projets économiques de développement local à plus-value sociale. Au point de vouloir participer à ces initiatives selon des modalités qui dépassent le simple soutien financier.

Un mouvement émergent et prometteur

L'idée de la Scic a pris forme avec les consultations régionales de l'économie sociale (2000) organisées par la DIES (Délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale) et avec une expérimentation de projets (la DCI, Démarche collective d'innovation). Elles ont permis de valider des propositions qui aboutiront à la loi du 17 juillet 2001 (décret du 21 février 2002). La première Scic a été créée en février 2002.

Une autre loi régit les Scic HLM (loi du 1^{er} août 2002 et décret du 14 octobre 2004).

Au 1^{er} janvier 2006 :

- 78 Scic agréées en activité (2/3 Scic Sarl, 1/3 Scic SA)
- 2/3 de Scic créées ex nihilo, 1/4 environ issues de transformation d'associations, les autres étant issues d'autres transformations (Sarl, SA, UES...)
- 520 emplois créés
- 300 projets Scic en gestation

Source : Inter-Réseaux Scic.

Un outil innovant soutenu par de nombreux acteurs

Le choix du statut Scic représente une alternative possible aux statuts existants (Sarl, SA, association, société d'économie mixte...) qui ne sont pas toujours adaptés. La Scic intéresse des initiatives en création comme des structures existantes, la législation permettant leur transformation en Scic sans création de nouvelle personne morale et sans remise en cause des contrats, agréments ou conventions en cours.

Au niveau national, le développement des Scic est porté par l'Avise et par l'Inter-Réseaux Scic qui regroupe des acteurs de l'économie sociale (Confédération générale des Scop, Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole, Groupement national de la coopération, Union des foyers de jeunes travailleurs...). Il est aussi soutenu par la Caisse des dépôts, la Fondation Macif et de nombreuses autres organisations. L'engagement de ces acteurs se concrétise par des actions d'échange, d'expérimentation, de capitalisation et de sensibilisation, premières étapes d'une prochaine structuration du réseau des Scic.

La Scic, une évolution d'inspiration européenne

Si la Scic est l'aboutissement d'une réflexion d'acteurs français de l'économie sociale sur la création d'une « société à but social », son existence et son essor font également écho à une tendance générale en Europe.

D'autres types d'entreprise à but social se sont en effet développés dans les années 1990 dans différents pays européens, en Italie notamment où le mouvement des coopératives sociales connaît un succès important (plus de 7 000 aujourd'hui) mais aussi au Royaume-Uni, en Belgique et en Espagne : la Scic est bien en phase avec ce mouvement européen.

DES ACTEURS TÉMOIGNENT

« La Scic est un excellent statut pour les projets de développement durable du territoire. Ce statut permet et favorise le multipartenariat contractuel tout en maintenant, par sa forme juridique de SA ou de Sarl, un dynamisme propre à l'économie privée. C'est un outil d'économie mixte qui fait confiance à l'initiative citoyenne, tout en associant les collectivités publiques. »

► Mathieu Barrois, président de la Scic okhra (84), exploitation et développement du conservatoire des ocres et des pigments appliqués.

« Fiscalisée depuis 1999, l'association Revi+ était à l'étroit dans son statut, elle avait du mal à développer des coopérations avec les entreprises privées de son secteur, à répondre aux appels d'offres des collectivités dont elle pouvait recevoir des aides et à nouer de vrais partenariats avec ses usagers. Comme Revi+ insérait des publics en difficulté, le statut Scic correspondait à nos besoins : un cadre juridique plus adéquat à notre activité marchande mais permettant de conserver une dimension d'utilité sociale. »

► Jean-Pierre Caume, président de la Scic Revi+ (16), insertion par l'activité économique (gestion des déchets, manutention et transport de marchandises).

Ôkhra, du pigment dans la culture

L'association ôkhra, créée en 1994, s'est transformée en Scic début 2005. Son objet : contribuer à la sauvegarde et à la promotion des savoir-faire traditionnels liés à la production de l'ocre et à l'utilisation des matériaux de la couleur dans différents domaines comme le bâtiment, les métiers d'arts, la peinture, le papier...

Développer des activités autour d'un site culturel

Ôkhra, ce n'est pas seulement la couleur. En partenariat avec la commune de Roussillon, ôkhra a notamment contribué à la revalorisation du site de l'ancienne usine d'ocres « Mathieu » et a, dès l'origine, développé conjointement des activités économiques et des activités culturelles au sein du Conservatoire des ocres et des pigments appliqués. Ôkhra a également créé Le Jardin des teinturiers, pour faire découvrir la pratique des teintures à colorants végétaux. La Scic assure aussi un travail sur la transmission des savoir-faire liés à l'usage des matériaux de la couleur et aide au montage de projets d'entreprises à vocation culturelle.

Du multipartenariat au multisociétariat

« *En changeant de statut, nous n'avons pas changé d'objectifs* » souligne Mathieu Barrois, président d'ôkhra. « *Nous transformer en Scic a été une question d'image. Beaucoup de gens pensaient qu'une association ne pouvait pas faire de commerce, nous avons voulu montrer que l'on pouvait faire de l'économie et du culturel.* »

Aujourd'hui la Scic compte 150 coopérateurs. En plus de la commune de Roussillon, des entreprises et associations locales, des particuliers, du Parc naturel régional du Luberon, la région devrait entrer dans le capital en 2006. « *Le point important de la transformation, tient à préciser Mathieu Barrois, c'est le passage d'un multipartenariat à un multisociétariat qui est censé impliquer plus avant les sociétaires dans le projet.* »

Aujourd'hui, l'un des enjeux est notamment de faire l'évaluation des retombées indirectes de la Scic sur la commune : le projet a généré depuis l'origine un flux de 10 millions d'euros.

Domaines d'activité :

Culture et promotion de techniques artistiques autour de l'ocre

Nombre de salariés : 12

Année de création :

1994 pour l'association, 2005 pour la transformation en Scic

Implantation géographique :

Commune de Roussillon (84)

Type de zone : rural

Contact :

Mathieu Barrois (président)

Ôkhra

84220 Roussillon

Tél. / fax : 04 90 05 66 69

Courriel : info@okhra.com

Site : <http://www.okhra.com>



Mathieu Barrois, président de la Scic ôkhra

La Scic : l'essentiel pour comprendre

Permettre à des acteurs, producteurs de biens ou de services, financeurs, collectivités locales, bénéficiaires, d'entreprendre ensemble au service d'un territoire ou d'une filière, telle est la vocation de la Scic.

Une entreprise d'utilité sociale

« Les sociétés coopératives d'intérêt collectif sont des sociétés anonymes ou des sociétés à responsabilité limitée à capital variable régies [...] par le Code de commerce. Elles ont pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale.* »

La Scic n'est donc pas un « OVNI juridique », sa définition est très claire ! Elle est soumise aux mêmes contraintes (efficacité économique, impôts...) que toute autre société. Elle bénéficie aussi des mêmes avantages (aides à l'emploi, aides à la création et au développement de l'activité, certains financements publics, etc.).

Pour autant, la Scic n'est pas une société comme les autres. Elle se distingue par sa mission d'utilité sociale, sa forme coopérative, son multisociétariat ouvert aux collectivités publiques ou encore par l'impossibilité d'enrichissement de ses sociétaires. Certaines Scic intègrent aussi un objectif d'insertion par l'activité économique ou ciblent plus particulièrement des publics fragilisés.

La rémunération des parts du capital est étroitement plafonnée. De plus, 57,5 % au moins des excédents annuels doivent être affectés à des réserves impartageables, afin de renforcer l'autonomie et la pérennité de l'entreprise.

DES ACTEURS TÉMOIGNENT

« Sans ce statut, notre projet n'aurait jamais vu le jour. Il a apporté la crédibilité économique nécessaire et a garanti aux partenaires la non-dérive éthique du projet. »

► François Goudenove, président de la Scic Websourd (31), services aux sourds et malentendants basés sur les nouvelles technologies.

« On a vraiment trouvé le statut qui nous convient [...]. La Scic va nous permettre de faire se rencontrer les milieux sociaux. Les bénéficiaires commerciaux devront uniquement permettre d'entreprendre de nouvelles actions, toujours dans le même esprit de solidarité à l'égard des plus démunis. »

► Frédéric Lusseau, gérant de la Scic SAS Coiffure (79), salon de coiffure destiné aux personnes défavorisées.

* Extrait de l'article 19 quinquies de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001.

Au cœur de la Scic : le multisociétariat

Comme toute coopérative, la Scic fonctionne sur le principe « 1 associé = 1 voix », alors que dans une entreprise classique, c'est le nombre d'actions possédées qui détermine le « poids » de l'actionnaire.

L'originalité de la Scic par rapport aux autres coopératives est d'impliquer dans le développement de son activité l'ensemble des acteurs concernés : salariés mais aussi collectivités locales, bénéficiaires, bénévoles... Toutes ces « parties prenantes » peuvent être associées au capital de la coopérative et participer à sa gestion : ce multisociétariat est au cœur de la Scic.

Une Scic doit comporter au moins trois catégories d'associés dont deux obligatoires (salariés et bénéficiaires). Chaque associé dispose d'une voix à l'assemblée générale. La Scic prévoit de plus la possibilité d'aménager des procédures de vote (« les collèges ») permettant de pondérer les voix selon des règles encadrées par la loi et définies précisément dans les statuts.

Le statut de Scic permet une implication active des collectivités locales qui peuvent détenir jusqu'à 20 % du capital.

DES ACTEURS TÉMOIGNENT

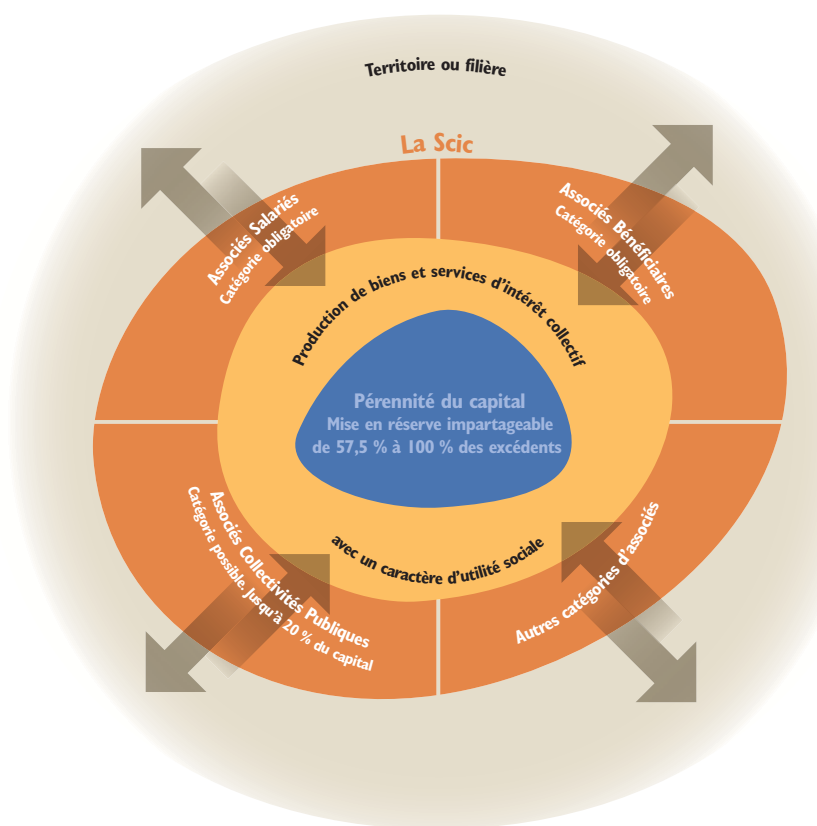
« Le choix de la Scic, par le multisociétariat qui intègre les porteurs de projet, la communauté de communes et des acteurs locaux, favorise l'émergence d'activités et contribue ainsi à une réelle dynamique de développement territorial. »

► Stéphane Montuzet, directeur du comité du bassin d'emploi du Seignanx (40), sociétaire public de la Scic Landes, coopérative d'activités et d'emplois.

« D'une part, la Scic permet d'associer dans la même structure des personnes publiques et des personnes privées et d'autre part, elle distingue les rôles respectifs, permettant ainsi une coopération dans la responsabilité. Seul le statut de la Scic permet à tous les partenaires en présence de coopérer sur un territoire dans un objectif de développement local. »

► Éric Gautier, président du syndicat mixte du Pays mellois.

Entreprendre ensemble au service d'un territoire



L'ouverture de la Scic à toutes les parties prenantes de l'activité, son attachement à leur bonne coopération dans un souci d'intérêt collectif, sa vocation à la fois locale, économique et sociale en font une véritable entreprise de développement durable.

Les Scic aujourd'hui

Les Scic partagent un objectif transversal : mettre des activités économiques et d'utilité sociale au service du développement du territoire. Pour autant leurs domaines d'intervention sont variés :

- Activités immobilières
- Appui à la création d'entreprise
- Appui technologique
- Auto-partage
- Bâtiment et travaux publics
- Culture (cinéma, théâtre, musiques actuelles, métiers d'arts...)
- Éducation
- Environnement (préservation, entretien, valorisation...)
- Formation professionnelle
- Gestion des déchets (collecte, tri, valorisation...)
- Presse
- Restauration
- Santé
- Services de proximité, services aux personnes
- Services informatiques
- Sport
- Tourisme

Revi+, environnement et insertion

Revi+ est une entreprise innovante qui a su allier démarche environnementale, insertion des personnes en difficulté, gouvernance démocratique et ancrage sur le territoire.

Relever le défi, gagner le pari

Suite à un appel d'offres lancé en 1994 par la ville d'Angoulême pour la collecte et le recyclage des ordures et déchets industriels, Jean-Pierre Caume, alors bénévole dans une structure d'insertion (et responsable clientèle « économie sociale » d'une banque), décide de relever le défi. L'association Revi+ est créée. Après 6 mois d'expérience, l'activité est professionnalisée pour finalement être fiscalisée en 1999, perdant ainsi ses aides à l'emploi. Le statut juridique de la Scic est créé peu après (2001). « Cette « formule » nous permettait de conserver une prise de décision collégiale et des moments de vie démocratique », explique Jean-Pierre Caume. Quatre collègues sont créés : salariés, collectivité (l'agglomération), usagers (la chambre de commerce et d'industrie), bénévoles et autres partenaires.

Persévérer malgré les obstacles

« Le passage en Scic a été un parcours du combattant. Nous n'étions que la 2^e ou 3^e structure dans notre région à nous intéresser à ce statut ! Malgré les obstacles juridiques et administratifs, nous avons fini par obtenir le statut en décembre 2003. Nous avons persévéré et mesurons aujourd'hui toute l'efficacité et l'intérêt de ce statut : ancrage dans le territoire, gouvernance démocratique et reconnaissance accrue de nos partenaires. » La Scic SA intervient sur la partie résiduelle des déchets non prise en charge par la collectivité. La collecte se fait à la carte, en fonction des besoins. Le tri s'organise ensuite et les déchets sont envoyés vers des plateformes de recyclage spécialisées. Revi+ travaille également à la mise au point d'un nouveau procédé de recyclage en partenariat avec une autre Scic, Rescoll (Bordeaux). Entreprise d'insertion, elle met l'accent sur la formation du personnel, la validation des acquis de l'expérience (VAE), la pérennité de l'emploi, participe à des réseaux d'insertion ou de l'économie sociale et est partenaire de France Nature Environnement.

Domaines d'activité :

Insertion et environnement

Nombre de salariés : 13

Année de création :

Sous forme associative depuis 1995,
en Scic depuis 2003

Implantation géographique :

Angoulême

Type de zone : **urbain**

Contact :

Jean-Pierre Caume (président)

Revi+

Rue de la Brigade Rac

16000 Angoulême

Tél. 05 45 60 24 48

Courriel : reviplus@wanadoo.fr



Jean-Pierre Caume, président de la Scic Revi+

La Scic : de l'idée au projet

Si la Scic présente un intérêt fort comme outil de développement local, elle n'est pas pour autant une formule magique : elle est simplement une autre façon d'entreprendre collectivement par et pour un territoire ou une filière.

Trois clés pour bien démarrer

1- Le statut Scic peut paraître complexe mais cette complexité ne fait que refléter la réalité de tout développement local multipartenarial. De plus, le multisociétariat, aussi ambitieux et exaltant soit-il, n'est pas une fin en soi mais simplement un moyen : il ne dispense pas d'élaborer et de bien articuler un projet économique viable et un projet social clair, ce qui fondamentalement ne dépend pas du statut.

2- La Scic introduit des innovations importantes qui peuvent bousculer les habitudes et demander un « temps de rodage ». Les dirigeants issus du milieu associatif doivent ainsi s'adapter aux méthodes de gestion propres aux sociétés. À l'inverse, ceux qui viennent de l'« entreprise classique » ont à s'approprier les principes coopératifs et la logique du multisociétariat, en rupture avec l'approche traditionnelle « actionnaire / producteur / client ». Les collectivités publiques doivent également trouver leurs marques dans le cadre d'un pilotage collectif de l'activité, différent des pratiques classiques de régie, de délégation de service public ou de société d'économie mixte (SEM).

3- Un tiers des Scic actuelles comptent des collectivités locales dans leur sociétariat (rappelons que ce n'est pas une obligation). Ces partenariats d'un nouveau genre s'avèrent d'autant plus fructueux que les collectivités sont impliquées en amont du projet et bénéficient d'une information concrète et pragmatique sur le statut Scic. Le projet d'entreprise a également tout intérêt à s'appuyer sur des partenariats déjà existants que la Scic viendra renforcer et approfondir.

DES ACTEURS TÉMOIGNENT

« Il faut donc plus informer et mieux informer : il faut développer des compétences techniques pour montrer comment on peut passer de l'idée au concret. [...] Quoi qu'il en soit, je reste convaincue que la Scic est une excellente solution pour créer de l'emploi, innover et réagir aux problèmes locaux. »

► Annick Guyot, animatrice locale d'insertion au conseil général de la Nièvre.

« La Scic nous permettait d'être assurés de participer au développement de notre territoire. [...] Aujourd'hui, la Scic Cap Ondaine accompagne plus de 70 porteurs de projets. Il faut être patient et croire en ce statut qui représente une réelle aubaine en termes de développement local. »

► Alain Arnaud, directeur des services du Sivo (syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine), sociétaire public de la Scic Cap Ondaine (42), coopérative d'activités et d'emplois.

S'informer et approfondir

Le site portail des Scic

www.scic.coop

Sur ce site de référence, vous trouverez notamment des conseils méthodologiques, des guides pratiques, des documents techniques, des textes réglementaires, des témoignages, un agenda, un annuaire, une présentation des Scic déjà agréées et des liens utiles.

Les publications de l'Avise

- Les SCIC en 40 questions
- SCIC et collectivités locales en 30 questions
- Les SCIC : aspects juridiques, organisationnels et financiers
- SCIC et collectivités locales. Participation au capital, régime des aides et marchés publics

De nouvelles publications, issues notamment d'expérimentations en cours (sur les territoires ruraux, dans le champ du sport, au sein de la filière pierre) seront disponibles prochainement.

Ces documents et bien d'autres encore (actes de colloque, études sur les freins et les perspectives de développement des Scic...) sont à télécharger ou à commander sur :

www.avise.org



Échanger et rencontrer

Des interlocuteurs locaux

Sur les territoires, des réseaux, des consultants ou des entreprises peuvent accompagner des porteurs de projets ou répondre à toute personne se questionnant sur la Scic :

- Les unions régionales des Scop (UR Scop)
- Les Scic existantes qui partagent déjà leur expérience. Le dispositif « TSF » (transfert de savoir-faire), géré par l'Avisé, peut organiser cet échange de pratiques
- Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)
- Les chambres régionales de l'économie sociale (Cres)
- La tête de réseau régionale ou nationale ayant une expertise dans le domaine d'activité visé (l'Uniopss pour le sanitaire et social, le Cnajep pour l'éducation populaire, Coop de France ou la FN Cuma pour le secteur agricole, etc.)

Ces acteurs organisent également de nombreuses initiatives régionales d'information sur les Scic (conférences, journées d'information, colloques...).

Sur le site www.scic.coop, la rubrique « régions » vous orientera vers le bon interlocuteur de votre territoire ou de votre filière. La rubrique « agenda » vous informera des événements Scic à venir.

Un service de renseignement téléphonique spécialisé

Vous souhaitez en savoir plus sur le statut Scic ?

Vous envisagez de créer une Scic ou de transformer votre structure en Scic ?

Vous êtes sollicité pour participer à une Scic ?

Quelle que soit votre question, n'hésitez pas à contacter ce service mis en place par l'Avisé en partenariat avec l'Inter Réseaux Scic.

Appelez le 02 38 79 97 27 ou envoyez un mail à l'adresse info@avise.org

Ce service gratuit (hors coût de communication) est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Il vous fournira des réponses concrètes en direct ou dans un délai maximum de 48 heures.

Domicoop, des logements pour tous

Domicoop est une entreprise originale : agence de gestion de biens locatifs, elle remplit le double objectif de mobiliser le parc de logements privés sur la ville de Strasbourg en associant les propriétaires à l'animation du projet et de faire tomber les barrières liées à la discrimination dans l'accès au logement.

La Scic pour préserver les valeurs fondatrices

En 1991, Xavier Gillig crée une agence de location d'appartements meublés à Strasbourg en statut Sarl : Pied'A Terre. Venant du tourisme associatif, militant au sein d'Habitat et Humanisme Alsace depuis 1998, il offre des logements meublés pour de courtes périodes sans discrimination : 15 % des locataires sont des personnes en difficulté. Sollicité par des propriétaires pour assurer la gestion locative de biens, il envisage de créer une autre structure. Pour lever les réticences vis-à-vis de la profession immobilière, il décide de les associer sous forme coopérative. La Scic est apparue comme le statut idéal. « *Afin de protéger la vocation sociale du projet, je voulais que les voix des propriétaires, qui sont parties prenantes dans l'entreprise, puissent être pondérées par d'autres acteurs* », explique Xavier Gillig, gérant de Domicoop.

Des collègues d'acteurs

La Scic comprend 5 collèges : le collège des propriétaires possède 35 % des voix, le collège des membres fondateurs, désormais clos, en compte 30 %, celui des salariés représente 10 % des voix. Le quatrième collège est celui des porteurs du projet et regroupe les anciens salariés ou propriétaires, ou les personnes physiques ou morales qui souhaitent s'investir. Il représente aujourd'hui 25 % des voix, mais passera prochainement à 15 %, après la création du dernier collège, celui des institutions publiques, qui comptera 10 % des voix. « *Nous souhaitons que Domicoop devienne un outil du plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD), puisqu'il n'existe aucune agence immobilière à vocation sociale dans le Bas-Rhin.* »

Domaines d'activité :

Immobilier, logements à vocation sociale

Nombre de salariés : 3 (dont 1 en alternance)

Année de création :

1991 pour la première agence immobilière, 2004 pour la création de la Scic Domicoop

Implantation géographique :

Strasbourg

Type de zone : urbain

Contact :

Xavier Gillig (gérant)

Domicoop

10 rue Charles Gerhardt

67 000 Strasbourg

Tél. 03 88 60 48 43

Courriel :

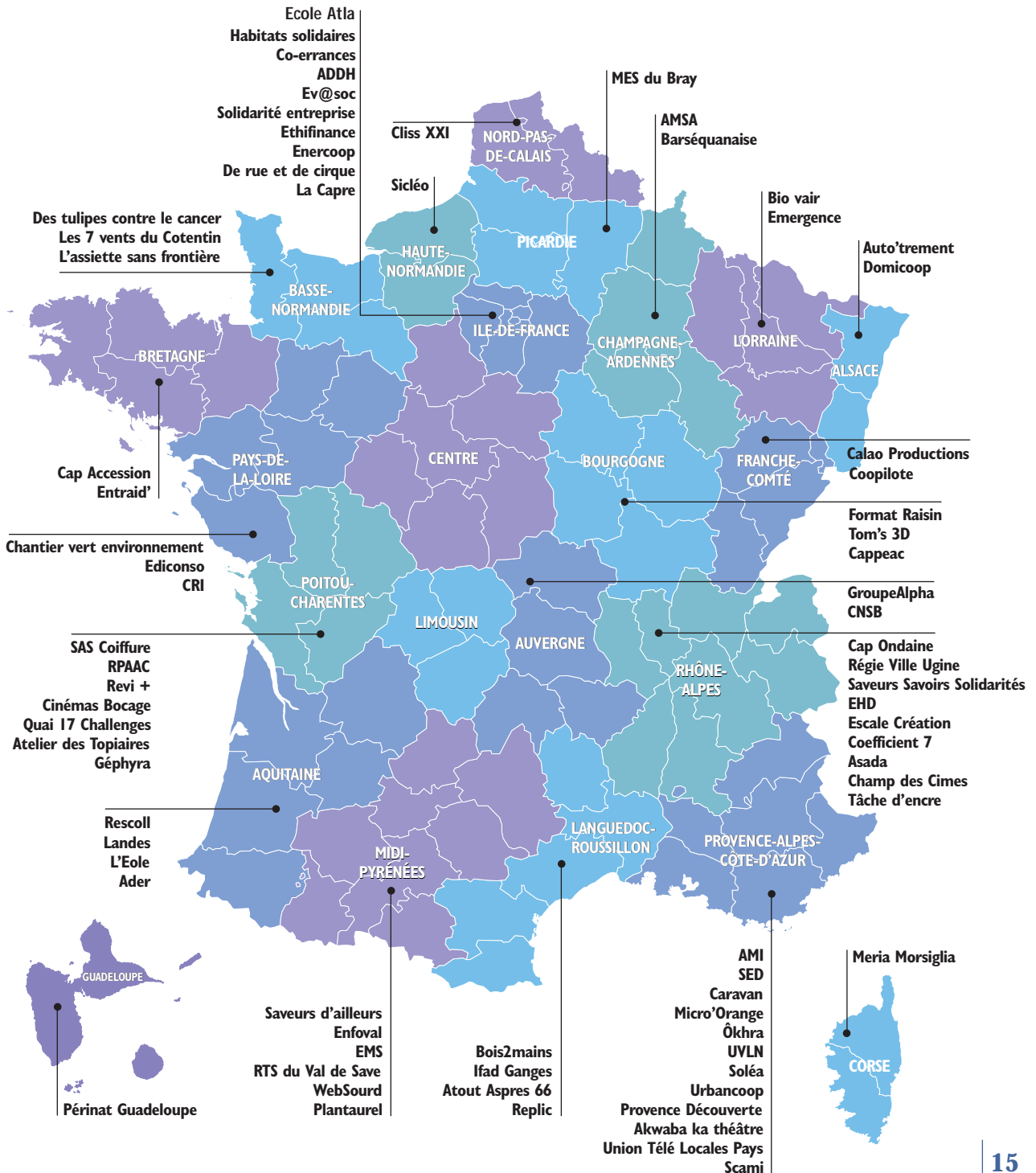
xavier.gillig@domicoop.coop



Xavier Gillig, gérant de la Scic Domicoop

La France des Scic

Au 1^{er} janvier 2006, il y avait 78 Scic agréées en activité.
Plus de 300 projets sont en gestation.



*Cette publication, téléchargeable gratuitement sur www.avise.org
s'adresse à celles et à ceux qui souhaitent en savoir plus
sur la Scic (société coopérative d'intérêt collectif).*

*Elle propose au lecteur un ensemble de repères, de témoignages
et de ressources qui lui permettront de mieux comprendre l'intérêt
et la réalité de cette forme novatrice d'entreprise sociale.*



Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques
37, rue Bergère, 75009 Paris. Tél. : 01 53 25 02 25. Fax : 01 53 25 02 20.
contact@avise.org
www.avise.org

Avec le soutien de :



Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement
Délégation
interministérielle
à l'innovation sociale
et à l'économie sociale